

Compte rendu de la séance du conseil municipal du lundi 12 avril 2021 qui s'est tenue à la salle des fêtes à 18 heures à huis-clos.

Séance ouverte sous la présidence de Michel Mouret, maire, en présence de Geneviève Gutteridge, Marie-Odile Malochet, Laure Chassagne, David Laurent, Vincent Vendramini, Edith Navas, Gérard Guillon, Michel Ajuste, Daniel Monteil, Christiane Pautzet.

Secrétaire de séance : Daniel Monteil.

1^{er} point de l'ordre du jour : approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2021.

Procès-verbal établi par Laure Chassagne, approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

2^{ème} point de l'ordre du jour : vote des taxes locales 2021.

Le maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2021, communiqué par la DGFIP. Le conseil à l'unanimité décide de ne pas augmenter la part communale.

3^{ème} point de l'ordre du jour : affectation du résultat 2020 M14 sur le BP 2021.

Le résultat cumulé du BP M14 est de 367 847.27€, le conseil à l'unanimité décide d'affecter 178 735.32€ à la section d'investissement et 189 111.95€ à la section de fonctionnement.

4^{ème} point de l'ordre du jour : vote du BP 14 année 2021.

Chaque conseiller est en possession du budget primitif, il est présenté par le maire par section et par chapitre. Les sections sont votées en équilibre. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le BP M14 de l'année 2021.

5^{ème} point de l'ordre du jour : affectation du résultat du M49 de l'année 2020 sur le BP 2021.

Le résultat cumulé du budget de l'eau est de 42 314.01€ affecté pour sa totalité à la section d'exploitation.

6^{ème} point de l'ordre du jour : vote du BP M49 année 2021.

Chaque conseiller est en possession du budget primitif, il est présenté par le maire par section et par chapitre. Les sections sont votées en équilibre. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le BP M49 de l'année 2021.

7^{ème} point de l'ordre du jour : proposition de prêt bonifié à 0% par le Conseil Départemental.

Le conseil département propose à la commune un financement de 6 000€ pour des travaux d'équipements, ce financement est octroyé par la Caisse d'épargne du Limousin au taux de 1%. Le département bonifie cette aide, qui sera accordée sur 10 ans au taux de 0%. L'assemblée à l'unanimité autorise le maire à solliciter cet emprunt.

8^{ème} point de l'ordre du jour : tarification du m3 d'eau assainie.

Le maire informe l'assemblée : il est nécessaire de réviser régulièrement les tarifs de l'assainissement collectif de la commune car les aides financières de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sont subordonnées à un tarif minimum du m3 d'eau assainie à l'horizon 2026, ce tarif devra être égal ou supérieur à 1.30€.

Après en avoir délibéré l'assemblée décide de fixer le tarif du m³ d'eau assainie à 1€ à compter du 1^{er} janvier 2021 à 11 voix pour et une voix contre.

Questions diverses :

Etude énergétique du bâtiment de l'ancienne poste : le devis n'est toujours pas arrivé ce qui bloque le commencement des travaux.

Déviations du bourg (à l'usage de camions poids lourds) : nous sommes en attente de réponses du département.

L'étang dit de « La Piscine » : l'entreprise Hébras est saisie du dossier, les travaux devraient être exécutés rapidement.

Devenir du patrimoine d'Arsonval : Le maire, Michel Mouret, Bernard Guillien (président de l'association ama les Ar@mis) et Jean-Claude Parot se sont rapprochés du Collège de France pour tenter de conserver sur le territoire communal une partie du patrimoine d'Arsène d'Arsonval constitué notamment de l'équipement de son laboratoire.

Le Collège de France souhaite mettre en vente le domaine de La Borie et peut-être rapatrier l'ensemble du laboratoire à Paris.

Tout est mis en œuvre pour trouver une solution à ce problème.

Tous les points de l'ordre du jour étant traités, la séance est levée à 20h10.